

3^e de Division

REPUBLICAISE FRANCAISE

3^e de Bureau

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Moulins, le 22 septembre 1919,



Le Préfet de l'Allier,
à M. le Maire, Président du Comité communal
d'action agricole,

Le service de la mise en culture des terres abandonnées, qui fonctionne au Ministère de l'Agriculture, reçoit actuellement de nombreuses demandes de cultivateurs démobilisés désireux de reprendre des exploitations susceptibles d'être remises en culture, en bénéficiant des avances prévues par la loi du 4 mai 1918.

Toutes les propriétés qui m'ont été signalées à la suite de l'enquête faite en 1918, ayant été indiquées aux démobilisés, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire procéder à un nouveau recensement de ces fermes, et de m'envoyer, de toute urgence, le résultat consigné dans le tableau ci-dessous,

Le Préfet de l'Allier

Georges BERNARD?

Commune	Nom	Nom où l'ex- ploitation a son siège	Prénom et adresse l'exploi- tation	Etat de l'exploi- tation	Superfi- cie totale des her- bages	Super- ficie des her- bages	Prix de location demandé
Domréas	Vignobles et forêt de vignobles de la commune	160 propriétaires	Etabli sur une superficie totale de 200 ha	500 Hectares	50 Hectares	50 Hectares	1000 francs

Domréas
Vignobles et forêt de vignobles de la commune
160 propriétaires Etabli sur une superficie totale de 200 ha
où abondent vignes et arbres fruitiers
en totalité ou
en partie leurs vignes et arbres fruitiers
sont très régulières
sont 50 Hectares en vignes
et 50 Hectares en arbres fruitiers

Les vignes jouent
un rôle dans le service
dans la culture
pendant quelque
temps sans une
référence
Les terres incultes
pourraient être
louées à 100 francs

A Domréas le 22^{me} Septembre 1919
Le Maire, Président du Comité communal d'action agricole,



Georges